

ARRÊTÉ n° 2025/215

**AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS DE 3^{ème} CATEGORIE
– ASSOCIATION CAP COURTHEZON – LOTO DES COMMERCANTS – SAMEDI 31 MAI 2025 –
PARC VAL SEILLE -**

Le Maire de la Commune de Courthézon,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L3335-1 et L3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213 et suivants,

Vu les articles L3331-1 et L3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article R322-6 du Code du Sport,

Vu l'article R134 du Règlement Sanitaire Départemental,

Vu la demande de Madame STORCK Julie, 2 place Porte des Princes, 84350 Courthézon, Présidente de l'association CAP, reçue le 26 mai 2025.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La demande d'occupation temporaire du domaine public formulée par Madame STORCK Julie, 2 place Porte des Princes, 84350 Courthézon est autorisée le samedi 31 mai 2025 de 17h00 à 23h00.

Article 2 : **Madame STORCK Julie**, est autorisée à ouvrir :

- **Un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie le :**
Samedi 31 mai 2025

Article 3 : La commune ne pourra pas être reconnue responsable pour l'insuffisance de la signalisation mise en place par les pétitionnaires.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dont dépend la commune dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Le Maire, le Commandant de Brigade de Gendarmerie Nationale de Châteauneuf du Pape, les Policiers Municipaux, les Sapeurs-Pompiers de la Caserne de la Grange Blanche, Madame STORCK Julie, 2 place Porte des Princes, 84350 Courthézon, sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Courthézon, le **26/05/2025**



Pour Le Maire, Nicolas PAGET,
L'Adjoint à la sécurité, Cyril FLOURET,



